

Bosnie Herzégovine

Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard en Bosnie-Herzégovine en 2023 est de 17%.

Seuil

L'inscription est obligatoire pour les fournisseurs de services numériques non résidents qui exercent cette activité de manière permanente et dont les revenus annuels dépassent 50,000 BAM (environ \$28,000).

TVA déductible

Un fournisseur de services numériques non résident a droit à un remboursement de la TVA. La demande peut être soumise pour une période de 3 mois à un an et pour un montant n'excédant pas 800 BAM (environ \$450). La demande doit être présentée au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'année au cours de laquelle les achats ont été effectués.

Pièces à conviction

Pour déterminer que le lieu de fourniture des services numériques en Bosnie-Herzégovine, il est nécessaire de fournir des services aux clients qui ont une adresse permanente ou résident dans le pays.

Liste des services électroniques

La liste des services numériques comprend les éléments suivants:

L'acte de transférer ou d'abandonner les droits sur les droits d'auteur, les brevets, les licences et les marques de commerce.

La prestation de services moyennant une rémunération déterminée par une décision prise par une entité de l'autonomie locale ou conformément à une disposition légale.

La prestation de services sans aucune rémunération par le contribuable à des fins non commerciales, au profit du fondateur, des employés ou d'autres personnes.

Le troc ou l'échange de services contre d'autres biens et services matériels ou immatériels.

Procédure d'inscription

L'immatriculation des sociétés souhaitant devenir assujetties à la TVA s'effectue exclusivement sous forme papier et avec un certain nombre de documents relatifs à la société et à ses propriétaires. La demande est examinée par l'administration fiscale et peut nécessiter des informations supplémentaires. Ce n'est qu'après l'approbation de la demande par l'administration fiscale qu'un numéro de TVA sera attribué.

Représentant fiscal

Les sociétés non résidentes qui s'enregistrent en tant qu'assujettis à la TVA sont tenues de désigner un représentant fiscal qui doit être enregistré en Bosnie-Herzégovine et qui sera également redevable des divers paiements de TVA.

Tenir des registres

Les fournisseurs de services numériques non résidents doivent conserver une comptabilité pendant 10 ans. Ceux-ci comprennent les livres comptables, les factures et autres documents et doivent être mis à la disposition des autorités fiscales pour inspection sur demande.

Remplir la déclaration de TVA et la date de paiement

Étant donné que la période fiscale en Bosnie-Herzégovine est d'un mois, les déclarations de TVA doivent être soumises et payées au plus tard le 10 du mois suivant le mois comptable.



